

DEPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

80.105  
Objet

Remboursement de travaux  
de raccordement à l'égout-  
vanne.

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Pour 24

Contre -

Abstentions -

M D / M F C

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le dix neuf décembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS , FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET , BOUCHET  
LACHAUD, DUFOUR , BUJARD, PAPEAU, MONTRON, GUICHAOUA , BOULAN,  
BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, CABAL, Mme TACQUET , BOISARD, MAURELLET,  
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par Melle FOUCHÉ  
PELLETIER par M. DUFEIL  
COLLE par M. FABER  
Absents : MM VIAUD , TETARD, TAP

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 13 novembre 1980, Monsieur CLEMENT  
Fernand, domicilié 49 bis bd. de la Côte d'Argent à ROYAN expose :

" Je vous informe qu'en date du 4 avril 1972, j'ai reçu un cour-  
rier émanant de la Direction de la Voirie, ayant pour objet :  
ROYAN Assainissement raccordement aux réseaux, soit :

- leur lettre du 4.4.1972 réf. 417 dont ci-joint photocopie.

N'ayant pas donné de suite à ce courrier, j'ai reçu une  
nouvelle lettre en date du 14.4.1975 émanant toujours du même  
service et pour le même motif ( ci-joint également photocopie de :

- leur lettre du 14.4.1975 réf. VRD 1413/ST 535.

A la suite de ce courrier, et étant donné que je voulais  
bien faire exécuter ces travaux, j'ai fait retour en date du  
31.05.1975, de mon accord pour acceptation du dit dossier ( qui  
m'avait donc été remis initialement le 4.4.1972). Ci-joint égale-  
ment photocopies :

- de ma lettre du 31.5.1975 qui accompagnait le retour des docu-  
ments qui y étaient annexés, soit :

- devis branchement SO 417 du 4.4.72.

- lettre d'accord du 4.4.1972.

Je n'avais toujours pas de suite dans cette affaire, mais  
le 21.7.1975 j'ai reçu de la Recette Perceptiœ de ROYAN :

./.....



- l'avertissement budget de la Ville de ROYAN exercice  
1975-21.7.1975 - réf. titre :

Date d'émission	n° bordereau	titre n°	imputation	somme dûe
15.7.75	45	2.56	902-0/233.0	Frs 1 291,60

( dont ci-joint photocopie ).

Pensant que le règlement devait être effectué à l'avance, j'ai donc réglé par chèque bancaire sur le CCF ROYAN en date du 28.8.1975 la somme de 1 291,60 frs montant dudit avertissement ( somme dont mon compte bancaire a bien été débité à ce moment là ).

Ayant décidé que ce branchement soit bien effectué et les travaux n'ayant toujours pas été réalisés malgré mon paiement, j'ai fait des démarches auprès de vos services. Or, il m'a été indiqué qu'à la suite de la modification intervenue dans les dits services, ce travail ne pouvait être effectué que par la Compagnie des Eaux de ROYAN. J'ai donc pris contact avec ce organisme qui a bien fait la réalisation du travail suivant sa facture du 17.5.1978 dont ci-joint photocopie; facture, qui leur a bien été réglée par chèque sur la Société Générale à ROYAN en date des 18/4 et 25.5.1978 pour un montant de frs 2 217,86.

Il découle donc des faits exposés ci-dessus que j'ai réglé la somme de 1 290,60 frs pour des travaux qui n'ont jamais été exécutés, et de ce fait, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillante attention afin que vous fassiez le nécessaire pour me faire effectuer le remboursement par tous moyens à votre convenance, de la dite somme de frs : 1291,60.

..... "

La Commission des Finances, réunie le 12 décembre 1980, a donné un avis favorable à cette demande de remboursement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la lettre de Monsieur CLEMENT en date du 13 novembre 1980,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 décembre 1980,

D E C I D E :

de rembourser à Monsieur Fernand CLEMENT, la somme de 1 291,60 frs ( MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS 60 cmes correspondant au raccordement à l'égout-vanne du n° 49 bis bd. de la Côte-d'Argent à ROYAN ( ces travaux n'ayant pas été exécutés par la Ville de ROYAN ).

/.....

- . de verser cette somme au compte chèque postal BORDEAUX n° 3612.60 T. ouvert au nom de M. Fernand CLEMENT.
- . d'imputer cette somme au chapitre 937 article 690 du budget de l'exercice 1980.

Fait et délibéré à ROYAN les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre, messieurs les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*Pierre LIS.*  
Pierre LIS.

